

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BARBAZAN-DEBAT**  
**SEANCE N° 2022.01 DU 10 MARS 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le dix mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de BARBAZAN-DEBAT, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PEDEBOY Jean-Christian, Maire.

**ETAIENT PRÉSENTS** : M. PEDEBOY Jean-Christian, M. LOUPRET Yves, Mme RIVALETTO Claudine, M. DELMAS Claude, M. MANSE Jean-Luc, Mme OLALLA Anne-Marie, M. BEZ Bernard, Mme DARRE Michèle, M. LARROUY Michel, Mme VERNET Elisabeth, M. LAGARDELLE Gilles, Mme LANSAC Dominique, M. CHAMPAGNE Sylvain, Mme SECORRO Florence, Mme BENNE Emmanuelle, M. ROUCHAUD Lionel, Mme PECOSTE Maryse, M. IBORRA François, Mme LAGARDELLE Laëtitia.

**PROCURATIONS** : Mme POUYENNE-VIGNAU Régine à Mme DARRE Michèle ; M. SCHAEFFER Fabrice à M. CHAMPAGNE Sylvain, Mme DUFFAU Marilyn à M. PEDEBOY Jean-Christian, M. MAZET Serge à M. LAGARDELLE Gilles.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme RIVALETTO Claudine.

**Compte-rendu de la séance du 8 décembre 2021** : adopté.

M. BEZ signale le risque de faire une synthèse qui ne reprend pas toutes les remarques.

M. BEZ signale avoir fait une observation sur le nombre de places du parking pas très élevé (8 places) ; le prix de la place paraît cher. Ce qui a motivé son abstention.

**MODIFICATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET (26/35) EN TEMPS COMPLET (35/35)**

Mme RIVALETTO lit la délibération.

Un poste d'adjoint technique à 26 heures hebdomadaire est fermé au 31/03/22. Un poste d'adjoint technique à temps complet est créé au 02/04/22.

M. BEZ demande quel poste est concerné.

M. LE MAIRE explique que cela concerne le poste d'un agent qui s'occupe entre autres de travaux de maçonnerie et qui donne entière satisfaction.

Vote à l'unanimité.

**APPROBATION DU PACTE DE GOUVERNANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CATLP**

M. LE MAIRE présente cette délibération.

M. BEZ demande à quoi cela va servir.

M. LE MAIRE lui répond et signale que l'on peut prévoir des consultations auprès des élus. Il précise que lors de ces Commissions, les conseillers municipaux pourront représenter la Commune, comme les adjoints. C'est un moyen d'associer les élus municipaux au fonctionnement de la CATLP.

Vote à l'unanimité.

**SOLLICITATION DU FOND D'AIDE AUX COMMUNES (FAC) TRAVAUX D'URGENCE SUITE A SINISTRE - RECONSTRUCTION DU PONT BOURIDÉ**

M. LE MAIRE indique où se trouve le Pont Bourridé. Une expertise a été faite justifiant la nécessité de refaire ce pont. Un arrêté a été pris, car l'emprunter est un véritable danger. Lorsqu'il sera refait, le tonnage aura été notifié.

Un bureau d'Etudes et l'ADAC sont intervenus, et le coût s'élève à 120 000 € (impossible de faire des réparations).

M. LE MAIRE s'est employé à trouver des subventions. Autrefois, il y avait un syndicat dont le président était M. DELMAS ; celui-ci a été remplacé par un nouveau syndicat qui ne peut pas mettre un centime sur cette réfection. Une délégation du Conseil Départemental est venue sur place pour vérifier le bien fondé de cette demande de subvention.

M. LE MAIRE espère cette subvention.

M. LE MAIRE procède à la lecture de la délibération.

M. BEZ demande s'il y aura un appel d'offres (la réponse est oui), il indique qu'il faut faire attention car il y a une borne incendie qu'il faut maintenir.

M. DELMAS informe que les travaux se feront en octobre, durant le chômage de l'Alaric.

M. LE MAIRE reprecise la date des travaux.

Vote à l'unanimité.

**SOLLICITATION DE LA DETR POUR LA CONSOLIDATION DU TOIT DE LA SALLE DES FETES ET SA RÉNOVATION**

M. LE MAIRE lit la délibération.

M. BEZ demande pourquoi ne pas avoir fait une étude sur la charpente avant.

M. LE MAIRE répond que le SDE a donné son avis, et que l'on n'est pas en mesure de donner l'information sur le type de classification 2 ou 3. S'il s'agit d'une classification 3, il n'est pas nécessaire de refaire la charpente. La délibération ne concerne qu'une demande de subvention.

M. BEZ ajoute qu' alors la fête ne pourra pas se faire à la salle des fêtes.

Le Comité d'Animations n'a pas prévu de faire la fête à la salle des fêtes (confirmation par M. MANSE).

Vote à l'unanimité.

**SOLLICITATION DE LA DETR POUR LA RECONSTRUCTION DU PONT DIT « BOURIDÉ »**

M. LE MAIRE explique la délibération.

Vote à l'unanimité.

### **SOLLICITATION DE LA DETR POUR L'AMENAGEMENT DU TERRAIN DEVANT ACCUEILLIR DES INSTALLATIONS SCOLAIRES**

M. LE MAIRE donne lecture de la délibération. Il a fait venir M. le Préfet et a argumenté pour l'obtenir.

M. BEZ demande si le projet a été validé.

M. LE MAIRE répond que pour le restaurant scolaire, la Commission Spéciale l'a validé, sur le principe et l'implantation. Ensuite il donne des explications sur l'aménagement du terrain Laporte. Le nettoyage a permis de visualiser l'espace existant. Une personne a travaillé grossièrement pour donner des pistes de réflexion. En gardant la Maison Laporte, il sera peut-être possible de faire une salle intermédiaire de 70 places. La seule avancée, c'est la conservation de la Maison Laporte. L'architecte qui y travaille donne des pistes et propose de faire une promenade piétonne entre la rue de la Paix et la rue de Verdun. Dans 15 à 21 jours, on aura un peu plus de détails.

Vote à l'unanimité.

### **SOLLICITATION DE LA DETR POUR L'AGRANDISSEMENT DE L'AIRE DE JEUX**

M. LE MAIRE donne lecture de la délibération.

M. BEZ demande comment ont été décidés ces travaux, si les associations ont été interrogées.

M. LE MAIRE répond que les associations ont été interrogées, notamment les pétanqueurs, qui retrouveront le même espace un peu plus à l'ouest.

M. BEZ ajoute que le Comité d'Animation n'a pas été interrogé et que pour la fête, les manèges se placent à cet endroit.

M. LE MAIRE explique que la municipalité a fait ce choix à partir des commentaires des parents et il ne pense pas pénaliser les forains.

Mme SECORRO demande où cela se trouvera.

M. LE MAIRE répond que ce sera dans le prolongement des espaces jeunes existants au Nord.

Vote à la majorité – 1 abstention (M. BEZ)

### **AIDE HUMANITAIRE AU PROFIT DES POPULATIONS D'UKRAINE**

M. LE MAIRE donne lecture de la délibération et ajoute qu'il n'a pas voulu faire une proposition, mais laisser le Conseil Municipal décider.

M. LOUPRET propose la somme de 500 €.

M. LE MAIRE ainsi que l'ensemble du Conseil Municipal estiment que le montant est très satisfaisant.

Vote à l'unanimité.

### **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

M. LOUPRET indique que la réunion de la Commission Finances s'est tenue deux jours avant.

Document 1 : M. LOUPRET explique le document présenté.

Document 2 : la liste d'investissements. Les opérations sont examinées.

Boulangerie Parking : la somme sera très inférieure dans la réalité.

Câblage : M. DELMAS explique l'aménagement du délaissé en trottoir en 2023. L'enfouissement se fera en 2022 sur la route (D 119).

Salle des fêtes : M. BEZ demande pour le chauffage et M. LOUPRET lui répond que ce n'est pas prévu.

M. LOUPRET continue de dérouler les différents projets d'investissement et il donne des explications au fur et à mesure.

Les barrières achetées ont un coup très faible, car ce sont les barrières du Tour de France.

Investissement total = 1 022 526.18 €

Pour équilibrer le budget il faudra peut-être faire appel à l'emprunt.

M. ROUCHAUD demande si l'éclairage concerne le gymnase. M. LOUPRET lui répond négativement.

M. LE MAIRE remercie M. LOUPRET et invite à se manifester.

M. BEZ regrette que le chauffage de la salle des fêtes ne soit pas pris en compte, c'est dommage. Restaurant scolaire, c'est une étude, où va-t-il se situer ? Chauffage des écoles et de la salle des fêtes, pourquoi ce n'est pas inscrit ?

M. LE MAIRE répond que la priorisation a été faite en fonction du besoin. L'occasion a été liée avec la proposition de la Préfecture de Région de subvention des panneaux ; on ne peut pas tout faire. Concernant le restaurant scolaire, l'étude a été confiée à la Commission Spéciale, laissons la Commission travailler. Nous ne sommes qu'au stade des études et la somme de 40 000 € me semble faible pour l'ensemble des études.

M. DELMAS indique que l'ADAC a donné des orientations, et qu'il faut actuellement consulter des architectes.

M. BEZ ajoute que l'étude faite pour la réfection du chauffage dans les écoles aurait pu être reprise pour la construction nouvelle.

M. LE MAIRE invite les uns et les autres à aller voir la réalisation à JUILLAN, et précise que sur un bâtiment neuf on ne va pas reprendre de « l'ancien ».

Mme SECORRO demande pourquoi on n'emprunte pas maintenant.

M. LOUPRET répond que l'on ne peut pas emprunter sans une réalisation ; on est au stade des hypothèses.

M. LE MAIRE ajoute qu'on peut emprunter sans projet, il faut vérifier si c'est toujours d'actualité ; si c'est le cas, on empruntera.

M. ROUCHAUD signale que les matériaux ont augmenté et demande avec quoi est éclairée la salle C du gymnase, l'éclairage est ancien.

M. LOUPRET dit qu'il faudra vérifier tous les bâtiments et faire en fonction des coûts.

M. ROUCHAUD dit que si l'on fait un emprunt, cela pourrait servir au renouvellement des différents éclairages des bâtiments, notamment le gymnase.

M. DELMAS donne l'information sur les lieux du renouvellement des ampoules.

M. BEZ demande si on a des aides et si les certificats d'économie d'énergie sont toujours d'actualité.

M. DELMAS et M. LE MAIRE répondent que non. Une délibération sera proposée lors du prochain Conseil, concernant le remplacement de 180 ampoules.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

M. LE MAIRE est allé au marché et des commerçants se plaignent d'une baisse, il faudrait faire quelque chose. Il fait la proposition de se faire confectionner un petit repas. Ceux qui peuvent devraient se libérer pour venir consommer sur place à hauteur de 10 €, et les commerçants feront un petit effort.

Date : vendredi 18 mars à 11h30 (13 personnes).

Séance levée à 19H50.

#### « Signatures » des Conseillers présents ou « Procurations à »

PEDEBOY	Jean-Christian		DUFFAU	Marilyn	PEDEBOY Jean-Christian
LOUPRET	Yves		LAGARDELLE	Gilles	
RIVALETTO	Claudine		LANSAC	Dominique	
DELMAS	Claude		CHAMPAGNE	Sylvain	
POUYENNE-VIGNAU	Régine	DARRE Michèle	SECORRO	Florence	
MANSE	Jean-Luc		MAZET	Serge	LAGARDELLE Gilles
OLALLA	Anne-Marie		BENNE	Emmanuelle	
BEZ	Bernard		ROUCHAUD	Lionel	
DARRE	Michèle		PECOSTE	Maryse	
LARROUY	Michel		IBORRA	François	
VERNET	Elisabeth		LAGARDELLE	Laëtitia	
SCHAEFFER	Fabrice	CHAMPAGNE Sylvain			